

## Compléter le volet médical

Le volet médical du dossier est conforme au dossier unique national réglementaire. Il est accessible uniquement aux médecins prenant en charge votre patient. Il conditionne la décision d'admission dans la structure (certaines pathologies ont une incidence sur la possibilité d'accueil dans certaines structures). Une aide au remplissage est proposée sur le site.

## Compléter le volet autonomie

Ce volet est aussi accessible aux professionnels de santé autorisés et aux non médecins. Vous pouvez remplir la grille d'autonomie (décret AGGIR 2008-821) et indiquer les informations utiles pour les professionnels de santé des établissements contactés.

## Enregistrer et valider

Le bouton «Valider» permet d'envoyer le dossier aux établissements choisis par le patient. Il est possible d'ajouter des pièces jointes comme les ordonnances de votre patient.

**ViaTrajectoire.fr est un portail d'orientation public, gratuit, agréé par la CNIL.**

Le module « Médecin libéral » a l'approbation de l'union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins, et des conseils régionaux de l'ordre des médecins.

Pour plus d'infos sur l'utilisation du site, les étapes de connexion et le remplissage du volet médical, connectez vous sur le tutoriel <https://www.youtube.com/watch?v=iahh1U148TA> (avec l'aimable autorisation de l'Union Régionale des Médecins libéraux de Normandie).



Ne pas jeter sur la voie publique • Département de la Drôme • création graphique : www.ligneovale.fr • Photo : Dr. Visu, Anna Lurye • Novembre 2016



## Vous êtes une personne âgée, un membre de la famille ou un proche

Grâce à ViaTrajectoire.fr, vous choisissez un ou plusieurs établissements d'hébergement selon vos critères (géographique, services, tarifs, etc.).

Vous complétez en ligne un seul et unique dossier de demande, dont vous pouvez suivre l'avancée.



**Un interlocuteur à votre écoute pour répondre à vos questions.**

ViaTrajectoire



RECHERCHER UNE MAISON DE RETRAITE ET S'INSCRIRE SIMPLEMENT

Un nouveau service en ligne pour aider les personnes âgées et leurs proches à trouver une maison de retraite répondant à leurs besoins.

Un service public gratuit, confidentiel et sécurisé.



LE DÉPARTEMENT



Votre patient a initié une demande d'entrée en établissement. Il a besoin d'un certificat médical. Le volet médical de [ViaTrajectoire.fr](http://ViaTrajectoire.fr) remplace le dossier papier. Il est unique, plus simple et rapide à gérer.

L'espace « médecin libéral » de [ViaTrajectoire.fr](http://ViaTrajectoire.fr) permet de compléter et d'actualiser en ligne le volet médical du dossier de demande d'entrée en établissement d'hébergement de la personne âgée.

Dans [ViaTrajectoire.fr](http://ViaTrajectoire.fr), vous devez à minima remplir le volet médical.

Vous pouvez également :

- compléter le volet autonomie,
- suivre l'avancement des dossiers de vos patients,
- télécharger le dossier d'un de vos patients,
- aider votre patient (et/ou sa famille) dans les choix,
- initier un dossier de demande.

## Vous connecter

Vous devez vous munir de votre carte de professionnel de santé (CPS). Sur le site [www.viaTrajectoire.fr](http://www.viaTrajectoire.fr), insérez votre carte CPS et cliquez sur l'espace « médecin libéral ». Aide et assistance : [contact.sante-ra.fr](mailto:contact.sante-ra.fr)

## Tableau des dossiers de vos patients

Le tableau des dossiers à compléter et le tableau de vos patients ayant déposé une demande sont consultables en ligne. En cliquant simplement sur le nom, vous accédez au dossier du patient.



Quel type d'hébergement peut-on trouver ?  
 Accueil de jour, foyer-logement, maison de retraite, maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), unité de soins longue durée (USLD), établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou non (EHPAD, EHPA). Des solutions d'hébergements temporaires ou permanentes.



### Etablissement d'accueil

- Reçoit les demandes et les instruit
- Accepte ou refuse la demande
- Contacte le demandeur pour l'entrée si la demande est acceptée



### Personne âgée



- S'informe
- Recherche
- Envoie la demande
- Suit la demande



### Médecin traitant

- Complète et valide le dossier médical

## Qui peut intervenir ?

### Aidants professionnels

- Maires, CGAS, centres médico-sociaux, tutelles, services d'aide à domicile, caisses de retraites...
- Oriente
- Accompagne dans certains cas



### Hôpital

- Médecin hospitalier
- Assistante sociale
- Oriente les patients



### Drome solidarités

- Oriente la personne âgée et/ou son proche
- Accompagne à l'utilisation du site [ViaTrajectoire.fr](http://ViaTrajectoire.fr) si besoin

## ViaTrajectoire.fr

est un site internet national destiné aux personnes âgées, autonomes ou en perte d'autonomie, à la recherche d'une solution d'hébergement adaptée.

## ViaTrajectoire.fr

dispose d'un annuaire et permettant de visualiser les fiches des établissements répondant à vos critères (géographique, services, tarifs, etc.).

## Comment ça marche ?

De la recherche jusqu'à l'entrée effective de la personne âgée dans l'un des établissements de son choix, [ViaTrajectoire.fr](http://ViaTrajectoire.fr) propose toute la démarche en ligne :

1. Rendez-vous sur le site internet [ViaTrajectoire.fr](http://ViaTrajectoire.fr) et suivez pas à pas l'aide en ligne.
2. Faites votre recherche selon vos critères et sélectionnez un ou plusieurs établissements qui vous conviennent.
3. Complétez un seul et unique dossier de demande(s). Votre dossier comportera obligatoirement trois volets :
  - **administratif** : à remplir par le demandeur, un proche ou un aidant professionnel
  - **médical** : à remplir uniquement par le médecin traitant (ou médecin hospitalier si hospitalisation en cours)
  - **autonomie** : un volet pour évaluer la capacité à réaliser les gestes de la vie quotidienne, à remplir par l'une des personnes qui a complété les autres volets.
4. Une fois le dossier constitué, [ViaTrajectoire.fr](http://ViaTrajectoire.fr) vous permettra de suivre l'avancée de votre/vos demande(s).

Le nouveau service est proposé par le Département de la Drome et l'Agence régionale de santé.

